

# SVMEP Gazette

*Syndicat vaudois des maîtres-sses de l'enseignement professionnel*  
*Case postale 1397, 1001 Lausanne*

Parution irrégulière

Septembre 2005

## 37.5

C'est le nombre d'années qu'il faudra désormais cotiser pour obtenir une rente complète. C'est en tout cas ce qu'a entériné l'Assemblée des délégués de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud. Certes le projet doit encore passer la rampe du Grand Conseil cet automne, mais il paraît peu probable que les députés reviennent sur cette décision.

Evidemment, il y aura peut-être des mesures transitoires qui limiteront les dégâts pour nos collègues les plus âgés, mais encore une fois ce sont les jeunes collègues qui subiront de plein fouet les dégradations de leurs conditions de travail. Dans le secteur de l'enseignement, il reste quand même comme très maigre lot de consolation les 6 périodes de décharges, qui sont, rappelons-le et surtout ne l'oublions jamais, payées par nous depuis que le taux de cotisation de l'employé à la CPEV est passé de 8 % à 9 %.

**Mais c'est aussi...**

le nombre de périodes hebdomadaires que doivent effectuer les enseignantEs des branches techniques appliquées. Le SVMEP avait transmis au Grand Conseil à fin 2004, une pétition signée par près de mille personnes pour mettre fin à cette injustice. La commission des pétitions du Grand Conseil avait reçu le 25 février de cette année, une délégation composée de collègues de branches techniques appliquées et des membres du comité du SVMEP.

Depuis, aucune nouvelle, le Grand Conseil n'a pas encore statué sur la suite à donner à cette pétition. Pourtant, le DFJ et le SFP sont

au courant de notre revendication, mais personne n'est prêt à entrer en matière sur ce qui est aux yeux de certains un délicat problème. Certains directeurs d'écoles professionnelles ont déclaré que cette question ne devait pas venir sur la table avant la révision de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle. Bref, nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes.

### PUBLICITE

**Formation professionnelle vaudoise cherche enseignant(e) du secondaire II prêt(e) à donner des cours en maturité professionnelle.**

**Nous exigeons :**

- des licences universitaires (titre EPF à négocier si entente) pour chaque branche;
- un titre HEP ou pas pire.

**Nous offrons :**

- deux périodes de travail supplémentaires par semaine;
- un reclassement salarial pouvant atteindre 4 classes de moins;
- l'obligation de suivre à vos frais une formation de 300 périodes à l'ISFPF, conformément à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

**Intéressé(e), écrivez à la DGEF**

D'ailleurs les seules harmonisations que la Cheffe de Département consent à réaliser sont celles qui permettent de faire des économies dans la démarche DEFI (voir page suivante). Il est donc clair que les collègues qui enseignent les branches appliquées et qui ont obtenu des conditions un peu plus favorables ont du souci à se faire et doivent être prêts à se mobiliser... et ceci toutes et tous ensemble. Même travail, même temps de travail.

S'il n'y a pas eu d'incident majeur pour la première volée, qui s'est terminée en juillet de cette année, les nouveaux candidatEs ont été dès le premier jour de cours confrontés à un grave problème. En effet, à la fin de la journée de cours, les responsables de l'ISFPF ont annoncé que désormais cette formation expérimentale ne déboucherait pas sur le DFAP, mais sur une équivalence de DFAP. Les raisons qui ont apparemment été invoquées sont l'incompatibilité avec les critères de Bologne.

En règle générale, une institution délivre une équivalence seulement si la formation suivie a été dispensée par une autre institution. Dans le cas présent, l'ISFPF délivrerait une équivalence à des personnes qui auraient suivi une formation à l'ISFPF. C'est de la schizophrénie.

Evidemment, lors de l'inscription à cette formation, personne n'a été prévenu du changement et il est aujourd'hui trop tard pour nos collègues pour faire marche arrière. Les horaires sont déjà bouclés et les décharges attribuées. Le SVMEP appuiera nos collègues pour qu'elles/ils puissent obtenir ce qui avait été prévu : un DFAP, un vrai !

## DECAPE

or not DECAPE

C'est un peu la question de cette rentrée, car depuis que les contrats de prestations ont été supprimés, il apparaît aujourd'hui, aux yeux de nombreuses hiérarchies, inutile. Cela n'a quand même pas empêché des directions d'en abuser en voulant imposer à des collègues des horaires hebdomadaires supérieurs au temps de travail prévu par le contrat, ceci dans le but de compenser des suppressions de périodes dues à l'organisation de l'école.

A la fin juin 2005, le SVMEP est intervenu auprès de nos collègues pour les informer des dispositions légales qui règlent le temps de travail des enseignantEs (la lettre est à disposition sur notre site). Cela a mis fin à ces pratiques, en tout cas pour le moment.

Les SVMEP s'est toujours opposé farouchement au DECAPE, car c'est un instrument qui permet de flexibiliser au maximum le

## DFAP-FLOP

Il n'y a pas que notre HEP cantonale qui tergiverse, l'ISFPF s'y met aussi. En effet, l'année passée une formation spéciale, dite "expérience", a été mise sur pied pour obtenir en une année - au lieu de deux - le Diplôme fédéral d'aptitude pédagogique (DFAP). Elle était destinée aux enseignantEs expérimentés qui n'avaient pas de formation pédagogique reconnue ou qui désiraient bénéficier d'un titre fédéral.

temps de travail des enseignantEs. De plus, il permet à l'employeur, ici les directions, de faire porter le risque d'entreprise à l'enseignantE, en lui faisant porter la responsabilité de trouver lui-même suffisamment travail.

Certes jusqu'à présent, il n'a pas été possible pour l'employeur d'utiliser le DECAPE à

pleine puissance, et ceci grâce à nos interventions répétées aussi bien sur le plan juridique que syndical.

Cependant, rien ne nous garantit que ceci durera. Dans tous les autres ordres d'enseignement, il n'y a pas de DECAPE, et aucun des syndicats d'enseignantEs regroupés au

sein de SUD éducation ne le réclame. La suppression du DECAPE ne peut être qu'une bonne chose, à condition que l'on ne nous invente pas pire, car avec ces gens-là tout est possible.

## Du côté de chez Anne...

### Le DEFI buissonnier

La Cheffe de département a transmis à la presse les nouvelles mesures prises par son département dans le cadre de la démarche DEFI (démarche de réexamen du fonctionnement et des prestations de l'Etat). Le DFJ doit contribuer avec un effort d'environ 12 millions. Selon la Cheffe de département (voir DFJ information, juillet 05), la plupart des mesures portent sur des harmonisations, des simplifications de structures, et enfin (seulement en fin de liste) d'économies. Il est clair qu'elle veut faire croire qu'il n'y aura pratiquement aucun changement perceptible.

Pourtant, si on regarde d'un peu plus près, on constate qu'il y a d'importantes diminution de prestations. Prenons un exemple, dans le secteur professionnel, on ne procédera plus à aucun remplacement de moins de trois semaines. Economie 500'000 frs. Ici on s'aligne sur les gymnases; c'est bien la première fois. Dans les Ecoles de Métiers, cela peut signifier, lors de l'absence d'unE maître-sse chargé de dispenser les branches techniques appliquées, qu'un élève pourrait avoir trois ou quatre jours de congé dans une semaine. A moins que l'on bourre les ateliers ou les laboratoires.

### Prendre les doyens pour des lanternes

Une autre mesure a été publiée au début de l'été. Elle concerne les doyenNEs des écoles professionnelles qui auraient trop de charges administratives. La logique est la suivante: il n'y a pas de raison de payer une personne à un tarif de doyenNE pour accomplir des tâches de secrétariat.

Donc, il suffit de transférer certains travaux de secrétariat à du personnel d'administration, et le tour est joué. Et en plus, cela permettrait de faire une économie de 714'000 francs et de créer 3 postes à plein temps de secrétaire.

Pour arriver à cette économie - et cela la Cheffe de département oublie de le mentionner - il faudrait supprimer entre 7 et 8 postes à plein temps de doyenNE.

Il est possible que certainEs doyenNEs maîtrisent avec peine le travail de secrétariat, mais de là à faire croire que 3 secrétaires feront le travail de 7 ou 8 doyenNEs, c'est vraiment prendre celles/ceux-ci pour des....

### Le Grand méchant Deiss

La crédibilité de la formation professionnelle est en danger, c'est du moins ce que pense la Cheffe de Département, lorsqu'elle a appris que Joseph Deiss allait peut-être signer une ordonnance qui permettrait aux HES d'organiser elles-mêmes les compléments nécessaires pour les détentrices/eurs de maturité académique à l'entrée dans leur école.

Jusqu'à présent, c'était l'enseignement professionnel qui était chargé de cela. Pour la Cheffe de Département cela aura comme conséquence de dévaloriser la filière professionnelle, sur quoi on ne peut pas lui donner tort.

Le vrai problème, c'est que la formation professionnelle, et particulièrement la formation duale, n'arrive pas à former un nombre suffisant de maturités professionnelles. Il est clair que les HES ne poseront pas trop d'exigences pour l'entrée de détentrices/eurs de maturité académique. Pour revaloriser la formation professionnelle, la Cheffe de département pourrait déjà aligner les salaires et les horaires sur les enseignants de gymnase.

## Assemblée générale du SVMEP

jeudi 17 novembre 2005 à 19h00, Stand de Vernand à Romanel-Lausanne

## Sur le grill

### Centre de formation professionnelle forestière

Nos collègues de cette école ne sont toujours pas considérés comme des enseignants, malgré la promesse faite par le SPEV de revoir leur situation. Le SVMEP a exigé ce mois-ci l'ouverture de négociations. Cela pourrait chauffer.

### Récupérons nos salaires

En 2005, l'Etat de Vaud a imposé à l'ensemble des employéEs une contribution de solidarité et a amputé de 20 % les annuités. Le 4 octobre aura lieu la 1ère séance de conciliation devant le Tribunal des Prud'hommes de l'Etat de Vaud. Il n'y aura pas de conciliation et une audience de jugement devra certainement être agendée. Parmi les requérants, il y aura le président du SVMEP. A suivre.....

